UNIVERSITE TOULOUSE
Jean Jaurès

CONTRAT DE RESERVATION

Un contrat de réservation est passé entre :

L'Université de Toulouse Jean Jaurès représenté par son Président Daniel LACROIX ou son représentant

et

L'Hôtel Pére léon
Adresse 2 place d'Esquirol
Code postal 31000 Commune Toulouse

Objet :
La nomenclature des pièces justificatives des dépenses des organismes publics soumis au Titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, prévoit que pour la prise en charge directe par l'Administration des frais d'hébergement dans le cadre d'une mission un contrat doit être signé entre l'établissement public et l'hôtel.

Durée du contrat :
Le présent contrat établit le partenariat pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017. Il est renouvelable tacitement.

Prix :
Le prix maximum pour une nuitée est de 90 € TTC comprenant le petit déjeuner et les taxes afférentes.
Les éventuelles consommations ou prestations supplémentaires, non prévues ci-dessus, ne seront pas prises en charges par l'Université.
L'hôtel adressera, à l'Université, une facture sur laquelle sera indiquée la référence du bon de commande.

Litige
La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, la juridiction compétente sera saisie.

A Toulouse le, 24 avril 2017

L'Hôtel

TRANDAFIR VALENTINA

— PÈRE LÉON —
HÔTEL
2, Place Esquirol 31000 TOULOUSE
Tél. 05 61 21 70 39
R.C. Toulouse 97 B 1404 - APE 551 A
SIRET 126 293 00013

L'Université de Toulouse Jean Jaurès

Le Président, la Vice-Présidente du Conseil d'Administration

Florence Matchet

Le Président ou son représentant

UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS

UNIVERSITÉ TOULOUSE
Jean Jaurès

CONTRAT DE RESERVATION

Un contrat de réservation est passé entre :

L'Université de Toulouse Jean Jaurès représenté par son Président Daniel LACROIX ou son représentant

et

L'Hôtel IBIS TOULOUSE UNIVERSITE
Adresse 44 RUE JACQUES BABAINET
Code postal 31100 Commune TOULOUSE

Objet :
La nomenclature des pièces justificatives des dépenses des organismes publics soumis au Titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, prévoit que pour la prise en charge directe par l'Administration des frais d'hébergement dans le cadre d'une mission un contrat doit être signé entre l'établissement public et l'hôtel.

Durée du contrat :
Le présent contrat établit le partenariat pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017. Il est renouvelable tacitement.

Prix :
Le prix maximum pour une nuitée est de 90 € TTC comprenant le petit déjeuner et les taxes afférentes.
Les éventuelles consommations ou prestations supplémentaires, non prévues ci-dessus, ne seront pas prises en charges par l'Université.
L'hôtel adressera, à l'Université, une facture sur laquelle sera indiquée la référence du bon de commande.

Litige
La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, la juridiction compétente sera saisie.

A Toulouse le, 15/03/2017

L'Hôtel IBIS TOULOUSE UNIVERSITE

IBIS TOULOUSE UNIVERSITE
44 rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE
Tel. + 33 (0) 5 61 40 86 86 / Fax: + 33 (0) 5 61 43 07 26
Code NAF: 5510Z SIRET 819 255 704 00028
TVA INTRA. FR39 819 255 704

L'Université
de Toulouse Jean Jaurès

Pour le Président,
la Vice-Présidente
du Conseil d'Administration

Le Président ou son représentant

UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS

UNIVERSITÉ TOULOUSE
Jean Jaurès

CONTRAT DE RESERVATION

Un contrat de réservation est passé entre :

L'Université de Toulouse Jean Jaurès représenté par son Président Daniel LACROIX ou son représentant

et

L'Hôtel WILSON SQUARE
Adresse 12, rue d'Austerlitz
Code postal 31000 TOULOUSE Commune

Objet :
La nomenclature des pièces justificatives des dépenses des organismes publics soumis au Titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, prévoit que pour la prise en charge directe par l'Administration des frais d'hébergement dans le cadre d'une mission un contrat doit être signé entre l'établissement public et l'hôtel.

Durée du contrat :
Le présent contrat établit le partenariat pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017. Il est renouvelable tacitement.

Prix :
Le prix maximum pour une nuitée est de 90 € TTC comprenant le petit déjeuner et les taxes afférentes.
Les éventuelles consommations ou prestations supplémentaires, non prévues ci-dessus, ne seront pas prises en charges par l'Université.
L'hôtel adressera, à l'Université, une facture sur laquelle sera indiquée la référence du bon de commande.

Litige
La présente convention est soumise aux lois et règlements français. En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, la juridiction compétente sera saisie.

A Toulouse le, 24 Avril 2017

L'Hôtel WILSON SQUARE

PHAM VAN THI

HÔTEL WILSON SQUARE
12, rue d'Austerlitz
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 61 21 67 57
Fax : 05 61 21 16 23
E-mail : contact@hotel-wilson.com
RCS Toulouse B 570 801 514 00011
APE 551 C

L'Université
de Toulouse Jean Jaurès

Pour le Président,
la Vice-Présidente
du Conseil d'Administration
Florence Mouchet

Le Président